

Bruxelles, le 14 juillet 2022
(OR. en)

11279/22
OJ CONS 49
AGRI 335
PECHE 261

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Agriculture et pêche)
Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles
18 juillet 2022 (10:00)

Format: 2+2 (+1 en salle d'écoute)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des points "A"
 - a) Liste des activités non législatives 11236/22
 - b) Liste des délibérations législatives (délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne) 11238/22

Activités non législatives

3. Programme de travail de la présidence ☐
Présentation par la présidence

AGRICULTURE

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

4. Règlement sur l'utilisation durable des produits ☐☐ 10752/22
phytopharmaceutiques 10654/22 + ADD 1
Présentation par la Commission
Échange de vues

Activités non législatives

5. Mise en œuvre de la nouvelle PAC - Approbation des plans stratégiques 11248/22
Informations communiquées par la Commission
Échange de vues
6. Situation du marché, en particulier à la suite de l'invasion de l'Ukraine 11073/22
Informations communiquées par la Commission et les États membres
Échange de vues

PÊCHE

Activités non législatives

7. Conclusions sur l'aquaculture 10725/22
Approbation

Divers

Agriculture

8. a) Mise à jour de la législation relative au transport d'animaux dans l'UE 11061/22
Informations communiquées par les délégations belge, danoise, néerlandaise, allemande et suédoise
- b) 12^e conférence ministérielle de l'OMC - Déclaration relative aux questions sanitaires et phytosanitaires intitulée "Relever les défis SPS du monde moderne", adoptée lors de la conférence ministérielle 11285/22
Informations communiquées par la délégation française, au nom des délégations autrichienne, belge, chypriote, française, grecque, irlandaise, italienne, lettone, luxembourgeoise, portugaise, slovaque et espagnole
- c) Propositions législatives en cours d'examen (Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne) 11107/22
- Règlement concernant la mise à disposition de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts
Informations communiquées par la présidence sur l'état d'avancement des travaux

d) Situation de grave sécheresse en Hongrie
Informations communiquées par la délégation hongroise

11082/22

-
- ❶ Première lecture
 - ❷ Sur la base d'une proposition de la Commission
 - ❸ Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)
-